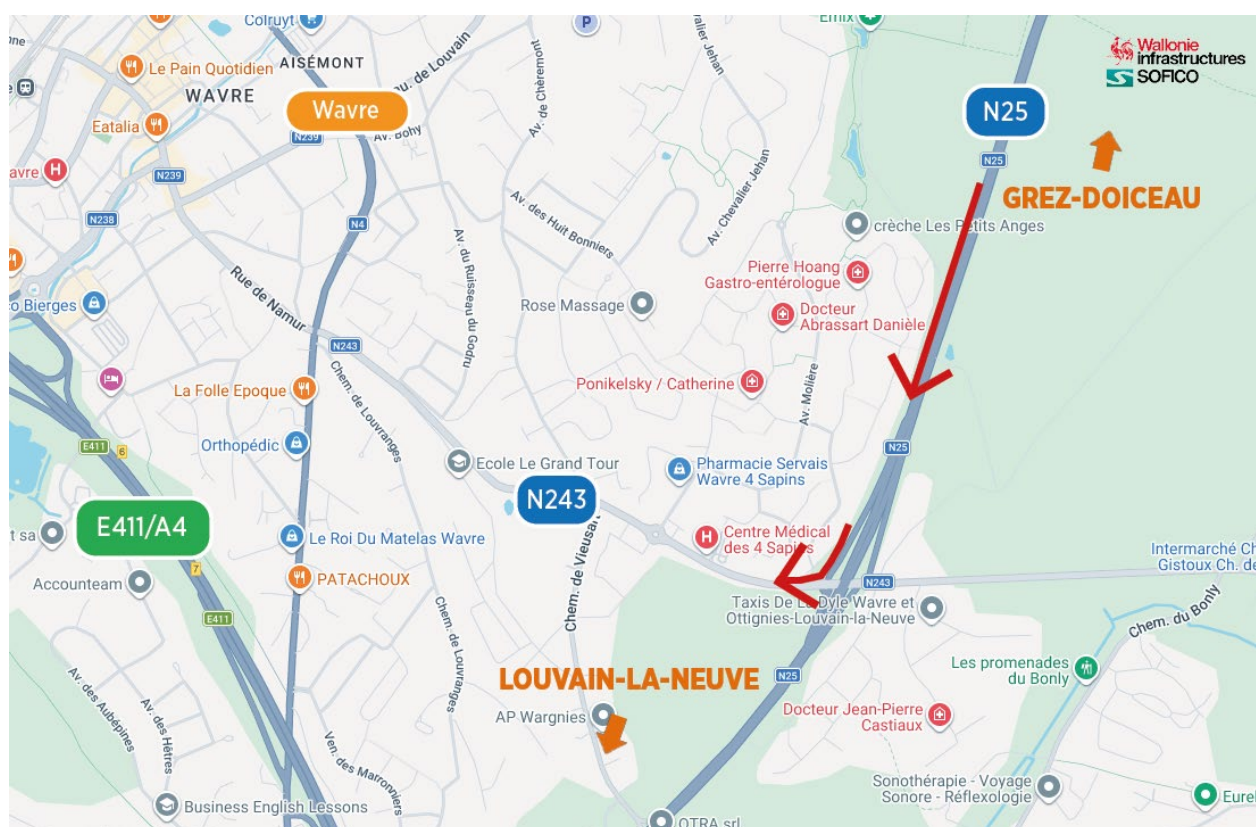


N25 – Wavre : installation d'un écran antibruit et rehaussement d'un merlon en direction d'Ottignies Louvain-La-Neuve

4 septembre 2026

Un chantier visant installer un écran antibruit et à rehausser un merlon de terre le long de la N25, en direction d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, débutera ce 8 septembre. Une phase préparatoire avait été menée en février dernier. Ces installations amélioreront durablement le cadre de vie des riverains.



DES ÉQUIPEMENTS POUR DIMINUER LES NUISANCES SONORES

Les nouveaux panneaux acoustiques se situeront le long de la N25 et borderont les voies en direction d'Ottignies Louvain-La-Neuve à hauteur de Wavre, sur une distance d'environ 500 mètres. Le chantier consistera en l'installation d'un écran antibruit en béton absorbant, d'une hauteur de 3,2 mètres, ainsi qu'au rehaussement du merlon existant, actuellement insuffisant pour protéger acoustiquement les habitations riveraines. Des traitements de la végétation ont été réalisés afin d'assurer la pérennité du futur dispositif antibruit et de permettre de réaliser le chantier en toute sécurité. Ils ont été menés en février dernier, dans le respect de la période de nidification. L'ensemble des arbres abattus seront remplacés à la fin du chantier par des plantations d'espèces indigènes, afin de garantir l'intégration paysagère de l'écran dans son environnement.

Ce dispositif améliorera considérablement le confort auditif des riverains. Au total, ce sont environ 1.500m² d'écrans antibruit qui vont être installés, et près de 2.400m³ de terre qui seront remblayées pour rehausser le merlon qui atteindra une hauteur finale entre 4 et 5 mètres. Ces installations réduiront durablement les nuisances sonores en provenance de la N25.

Pour rappel, les zones d'intervention sont déterminées sur base des cartographies stratégiques du bruit en provenance des infrastructures routières, analysées par rapport aux limites définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 et par rapport à la population impactée.



Les écrans antibruit, d'une nuance verte, ont été choisis pour s'intégrer au mieux au paysage, en collaboration avec les autorités communales. Ils présenteront une allure similaire à celle des écrans illustrés sur la photo ci-contre.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION

8 SEPTEMBRE - MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION ET SÉCURISATION DU CHANTIER

En date du 8 septembre, l'ensemble de la sécurisation et de la signalisation du chantier sera réalisé afin d'assurer la protection des usagers et des intervenants sur le chantier. Cette opération entraînera, de 10h à 15h, la fermeture de la voie de droite et de la bande d'arrêt d'urgence de la N25 vers Ottignies-Louvain-la-Neuve.

DU 9 SEPTEMBRE À LA MI-DÉCEMBRE - EXÉCUTION DES TRAVAUX

À partir du 9 septembre et jusqu'à la mi-décembre, la phase d'exécution des travaux, visant à l'installation du nouveau dispositif antibruit et au rehaussement du merlon antibruit sera alors initiée. Pendant toute la durée du chantier, sur la N25, uniquement en direction d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la circulation s'effectuera sur les deux bandes de circulation habituelles mais avec une vitesse maximale adaptée selon la période de la journée :

- De 7h à 17h, la vitesse maximale sera limitée à 70 km/h (présence d'ouvriers) ;
- De 17h à 7h, la vitesse maximale sera limitée à 90 km/h (ce qui permettra d'assurer la sécurité des usagers en configuration de chantier).

En direction d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la sortie « Perwez - Chaumont-Gistoux – Wavre » vers la N243/chaussée de Huy sera réduite à une bande mais maintenue ouverte en permanence avec une vitesse maximale limitée à 50km/h.

Durant le week-end du 19 au 20 septembre, ainsi pendant les congés d'automne, soit, du 16 octobre à 19h au 2 novembre à 7h, la circulation sur la N25, en direction d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, sera réduite à une seule bande de circulation avec une vitesse maximale limitée à 70km/h.

Ces travaux représentent un budget de près de €1,1 million HTVA financé par la SOFICO, maître d'ouvrage, dans le cadre du « Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous 2020-2027 », enveloppe « Dispositifs antibruit ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ils seront réalisés en collaboration avec son partenaire technique : le **SPW Mobilité et Infrastructures**, maître d'œuvre.

C'est la **S.A. WANTY** qui a été désignée par marché public pour leur exécution.

Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous !   